



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Secteur Produits animaux et élevage

Obligation de conserver les documents

Les organisations d'élevages reconnues sont tenues de conserver durant 10 ans tous les relevés (documents et données) nécessaires relatifs aux mesures de promotion de l'élevage conformément à ordonnance sur l'élevage (ordonnance sur l'élevage du 31.10.2012 ; RS 916 310).